

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

**FINANCES**

**SUBVENTIONS 2014 - ACOMPTE**

Délibération : 12.2013.084

Transmis en préfecture le :

**6 décembre 2013**

Séance du : 5 décembre 2013

Compte-rendu affiché le 11 décembre 2013

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 26 novembre 2013

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Maryse JOBERT-FIORE, Michel MONNET, Yves GAVAUT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

**Membres absents excusés à la séance :**

Denis LAFAURE, François VURPAS, Bernadette VIVES, Marie-Pierre MOREL

**Pouvoirs :**

Denis LAFAURE à Yves DELAGOUTTE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Bernadette VIVES à Fabienne TIRTIAUX, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO

**Membres absents à la séance :**

Yves MOLINA

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Brigitte FERRERO**

Les dossiers de subventions sont actuellement adressés aux associations avec une date limite de retour fixée au 17 janvier. Ils seront alors étudiés en vue d'un vote fin avril 2014.

Cependant, suivant l'orientation municipale qui est d'adapter le versement des subventions aux besoins réels de trésorerie des associations et afin de ne pas mettre en difficulté certaines d'entre elles, il est admis qu'elles puissent bénéficier d'un acompte attribué pour la période de janvier à avril 2014.

Ces acomptes ne préjugent pas des montants définitifs qui seront accordés au titre de l'exercice 2014 mais devront être obligatoirement repris au Budget Primitif 2014 au minimum pour ces montants.

Ces derniers correspondent soit à une demande formulée par les associations soit à une évaluation des services en reconduction de l'année précédente et au regard de la subvention obtenue en 2013.

Toutefois, le vote des subventions intervenant en avril et non en mars (2013) et les mandatements de ces derniers étant réalisés en mai, il convient d'ajuster les acomptes en conséquence. Les montants proposés regroupent les sommes versées en janvier et avril 2013. C'est la principale raison de l'évolution de ces acomptes.

Ces acomptes ne sont bien évidemment versés que sur demande exprimée par les bénéficiaires.

Dans ce cadre, je vous propose de bien vouloir adopter les dispositions suivantes :

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Acomptes 2013 (en euros)</i>	<i>Montant de la dernière subvention votée (en euros)</i>	<i>Acomptes 2014 (en euros)</i>	<i>Versement soumis à convention</i>
ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE	20 000	30 000	15 000	
ASSOCIATION D'AIDE ALIMENTAIRE	4 500	11 500	4 500	
SAINT GENIS EMPLOI	10 000	26 000	10 000	
POM' CERISES	47 800	151 000	82 000	X
JARDIN PASSERELLE	11 700	27 900	17 000	
HALTE-GARDERIE LES RECOLLETS	26 000	83 800	26 000	X
HALTE-GARDERIE ROULE VIROU	23 700	87 500	23 700	X
CRECHE COLLECTIVE SUCRE D'ORGE	7 500	70 000	7 500	
GONES ACCUEIL	5 000	11 400	5 000	
ACCUEIL ENFANCE	6 000	39 300	17 000	
CENTRE SOCIAL BAROLLES	43 000	281 000	110 000	X
CLESG	25 000	84 000	45 000	X
AMICALE LAIQUE HAND BALL	36 000	72 500	36 000	X
B.A.L.E	12 000	19 000	12 000	
ST GENIS OULLINS STE FOY FEMININ	9 000	13 500	9 000	
OSGL FOOTBALL	6 000	32 000	12 000	
OSGL RUGBY	7 500	23 000	15 000	
AMICALE LAIQUE JUDO	5 000	11 000	5 000	
ST GENIS LAVAL BOXE	3 750	7 000	3 750	
MOUSTE'CLIP	2 000	4 000	2 000	
OGECE	62 000	266 000	110 000	X
CADEC	60 000	171 000	60 000	X
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE	52 000	156 900	50 000	X
ASSOCIATION MUSICALE	20 000	94 000	40 000	X
S.A.G.A.	28 300	144 200	33 000	X

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **VOTER** le versement des acomptes de subventions aux associations et organismes ci-dessus mentionnés;
- **DIRE** que l'octroi de ces acomptes ne se fera qu'en fonction de la demande des associations et conformément à leur plan de trésorerie;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à ces acomptes de subventions;
- **DIRE** que les montants des acomptes de subvention 2014 inscrits seront repris au Budget Primitif 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Brigitte FERRERO ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**